Image not found or type unknown

Annulation voyage suite à l'état d'urgence

Par **silvo lebi**, le **19/11/2015** à **15:25**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
je voudrais savoir si on peut être remboursé de l'acompte versé pour un voyage scolaire (30 % de la somme totale) vu que celui-ci vient d'être annulé suite à l'état d'urgence prévu jusqu'en février 2016
C'était un voyage prévu à Paris en février 2016 pour des 6èmes
jusqu'à présent l'agence refuse de nous rembourser l'acompte
je précise qu'on avit pris l'asurance annulation
merci de votre réponse

Par **morobar**, le **19/11/2015** à **18:23**

Bonsoir,
Si une assurance "annulation" a été souscrite, pour quel motif l'agent de voyage s'oppose à la restitution des acomptes ?

Par **Tisuisse**, le **19/11/2015** à **18:26**

Bonjour,

Le nom de l'assureur et le numéro du contrat est inscrit sur le bordereau de réservation ? si oui, s'adresser directement à l'assureur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés